

Bac Professionnel interventions sur le patrimoine bâti

Mis à jour le 20 mai 2026

Conditions d'entrée et prérequis

Possibilité d'intégrer le Bac pro IPB après une seconde ou CAP sous réserve d'examen du dossier

Public visé

Jeune de moins de 30 ans ayant déjà effectué une classe de seconde

Rythme

Alternance

Durée en centre

1365 heures

Validation

BAC professionnel, diplôme de niveau 4

Modalités d'évaluation

CCF et/ou épreuves ponctuelles

Entrée-sortie permanente

Non

Code RNCP 41014 :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41014/>

Objectifs professionnels

- Intervenir sur le patrimoine architectural, sur des bâtiments anciens ou historiques d'avant 1945.
- Identifier le bâti, apprécier l'architecture d'un édifice à rénover.
- Analyser l'état des structures, rechercher les causes des dégâts, des dégradations et proposer un diagnostic pour restaurer et préserver une construction tout en tenant compte de l'édifice, du coût de l'opération.
- Collaborer avec le chef d'entreprise.

Option couverture : Former un professionnel prêt à réparer un ouvrage tout en mettant en œuvre les techniques de réalisation locales et traditionnelles que ce soit pour changer un élément de couverture défectueux ou pour restaurer des revêtements de façade.

Maintenir l'ouvrage en état, installer les éléments décoratifs de couverture tout en intégrant de façon la plus compatible les éléments nécessaires ou réglementaires de ventilation, d'éclairage naturel ou d'énergie renouvelable pour répondre aux exigences actuelles de confort.

Contenu

- Enseignement professionnel
- Co-intervention français
- Co-intervention mathématiques-sciences
- Prévention, santé et environnement
- Projet
- Économie-gestion
- Français, histoire-géo et enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Sciences, physique et chimie
- Anglais
- Arts appliqués
- EPS
- Accompagnement personnalisé

Modalités pédagogiques

Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre complétée par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.

Au centre de formation, l'enseignement est assuré en présentiel par des cours théoriques (exceptionnellement possible en distanciel), des travaux dirigés et des travaux pratiques sur plateaux techniques dédiés à la spécialité. La formation pratique en entreprise est placée sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur.

Alternance : deux semaines en centre / deux semaines en entreprise

Profil des intervenants

Equipe pluridisciplinaire expérimentée, personnel de l'éducation nationale

Bac Professionnel interventions sur le patrimoine bâti

connaissant parfaitement les objectifs du diplôme proposé.
Réfèrent, expert en apprentissage, en charge de votre parcours en centre et de votre suivi pour les périodes en entreprise.

Les plus

Taux de satisfaction

Première session en 2027

Réussite aux examens

Première session en 2027

Insertion professionnelle

Retrouvez les indicateurs nationaux de l'apprentissage sur inserjeunes.education.gouv.fr

Durée

Durée du contrat : 2 ans

Délais et modalités d'accès

Les candidatures pour la rentrée de septembre se font à partir de mars auprès du secrétariat de l'UFA
Il est possible d'intégrer l'UFA jusqu'au mois de décembre suivant le début de la formation.

Étapes d'admission :

1. Examen du dossier de candidature
2. Entretien éventuel avec un personnel de l'UFA
3. Inscription auprès du secrétariat si la candidature est validée Objectif : valider le potentiel à suivre la formation et les aptitudes pour le métier visé

Contrat d'apprentissage et entrée en formation :

- Vous avez trouvé une entreprise : votre contrat peut débuter le 1er juillet précédent la rentrée de septembre et vous commencerez la formation à l'UFA en septembre.

- Vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise : sous réserve de places disponibles et après analyse et validation de votre candidature par l'UFA, vous pouvez intégrer la formation dès septembre et jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, vous aurez alors 3 mois à partir de votre entrée en formation pour trouver un contrat.

Réduction de durée de formation

La durée d'apprentissage peut tenir compte du niveau initial de l'apprenti ou des compétences déjà acquises.

(Diplôme(s) déjà obtenu(s), année précédente sous statut scolaire dans la même filière, etc.)

Dans ce cas, la durée peut être inférieure à celle du cycle de formation initialement prévue.

Hébergement et restauration : cantine accessible aux apprentis, internat possible sous réserve de places disponibles

Le délai d'accès à la formation est fixé de juin à décembre (sauf contraintes organisationnelles, disponibilités ou modalités de financement).

Bac Professionnel interventions sur le patrimoine bâti

Financements possibles

Prise en charge par OPCO ou CNFPT

Poursuite de parcours

Métiers :

Couvreur
Chef d'équipe bâtiment

Poursuites d'études :

BTS bâtiment

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130
57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037